

Le FCPE AE Obligations Vertes est un fonds nourricier du fonds SIENNA Obligations Vertes géré par la société SIENNA Gestion. Le fonds Maître sera investi dans des obligations et autres titres de créances privés et souverains, émis dans la zone Euro. Dans le cadre de sa labellisation Greenfin, le fonds Maître respectera une part "d'obligations vertes" (suivant des critères ESG internes à SIENNA Gestion) représentant un minimum de 83,5% de l'actif net du fonds.

Le FCPE (fonds nourricier) a pour objectif de surperformer, sur une période de placement recommandée de 7 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice de référence: le Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond €NR.

Ce fonds respecte l'Article 9. A ce titre, c'est un produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable au sens du Règlement européen 2019/2088 (Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)).

AE Obligations Vertes est un fonds de partage et reverse 5% de ses frais de gestion à une association tournée vers la santé : SIEL BLEU.

## L'Equipe de Gestion

**Yann CARRE** Responsable Multigestion

**Alexis BOUNIF** Gérant Multigestion

**Mousbahou TAHIR** Assistant Gérant

## Profil de Risque SRI \*



\* Indicateur de risque (SRI) :

L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

## Principales caractéristiques

Valeur liquidative (Part A) 15,26

Actif net portefeuille (EUR) 357 677,33

Date de création 30 juil. 2024

Forme juridique Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF 990000201729

Devise EUR

Classification SFDR Article 9

Classification AMF Obligations et autres titres de créance libellés en euros

Durée de placement recommandée 7 ans minimum

Périodicité Hebdomadaire

Frais de gestion maximum 0.70% TTC

Frais de gestion indirects maximum 0.50% TTC

## Ratios de risques et d'exposition (1 an)

Volatilité 3,32%

Volatilité indice 2,91%

Alpha de Jensen -0,78%

Tracking error 0,50%

Ratio de Sharpe -0,54

Ratio d'information -1,82

Sensibilité 6,45

## Performances nettes de frais 26/05/2026 (source: AGRICA Epargne)

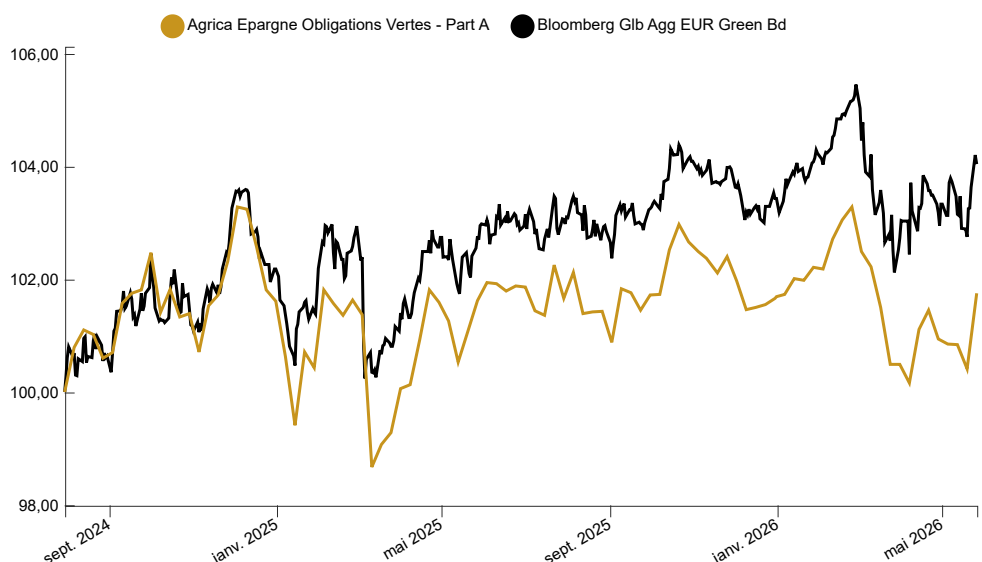
Performances	1 mois	YTD	1 an	Création
Part A	0,81%	0,07%	0,13%	1,75%
Bloomberg Glb Agg EUR Green Bd	0,84%	0,59%	1,25%	4,04%
Écart	-0,03%	-0,52%	-1,11%	-2,29%

## Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	2026	2025
Part A	0,07%	0,08%
Bloomberg Glb Agg EUR Green Bd	0,59%	1,23%

Disclaimer : Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



Indice de Référence Oblig Vertes : Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond

Commentaire de gestion

**Commentaire de gestion du gérant du fonds Maître : SIENNA Obligations Vertes**

Le mois de mai n'a finalement pas été celui de la résolution du conflit. Les investisseurs ont attendu tout au long du mois la signature d'un accord entre l'Iran et les États-Unis, qui n'est finalement jamais venu. En parallèle, et malgré la nette rechute des prix du pétrole, les conséquences économiques du conflit ont été de plus en plus visibles, pesant sur les taux souverains, notamment. Concernant les marchés d'actions, ils auront surtout été portés par la locomotive IA pour atteindre de nouveaux sommets historiques. Ce contexte, nous a donc permis de prendre des profits sur les positions accumulées en début de conflit et de commencer le mois de juin à neutralité face à nos indices de références.

**Souverains :**

Nous continuons de surpondérer les obligations souveraines, en étant sur-sensibles à la dette européenne, la plus touchée par les conséquences du conflit au Moyen-Orient.

**Crédit :**

Scénario inchangé pour le crédit sur lequel nous sommes à surpondérer, notamment sur les segments Investment Grade, High Yield Euro et subordonnées financières.

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

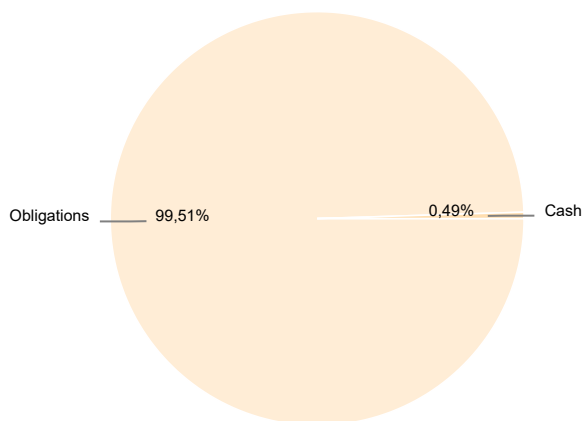
Nombre de lignes

2

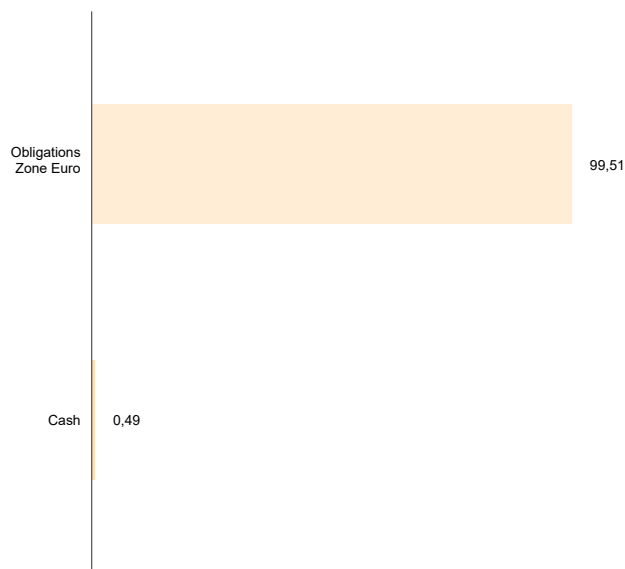
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)

SIENN OBLIGATIONS VERTES ISR	Obligations Zone Euro	99,51
SOLDE ESPECE EUR	Cash	0,49

Allocation d'actifs



Repartition géographique





**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 26/05/2026.